

Notre offre de formation



Les bonnes recettes de la DOETH



PLURIELS

Le saviez-vous ?

Toutes les entreprises de plus de 20 salariés sont contraintes de remplir annuellement une Déclaration annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH). Mais savez-vous que un salarié RQTH ne représente pas forcément une Unité bénéficiaire. Deux factures d'ESAT ne sont pas valorisées de la même manière : remplir sa DOETH est trop souvent perçu comme un casse-tête.

Quel est le public concerné ?

Les missions handicap (personnes nouvellement en poste ou non, ayant ou non déjà réalisé une DOETH, formulaire CERFA ou télédéclaration)

Les services comptables ou administratifs en charge de la DOETH

Cette formation est ouverte à tout type d'entreprises, grands groupes, PME ou entreprises qui seront prochainement assujetties à la DOETH (seuil de + de 20 salariés).

Pourquoi choisir cette formation ?

1.

Répondre à votre obligation de déclaration DOETH

2.

Connaître le cadre juridique et les dernières lois

3.

Intégrer les bonnes pratiques pour anticiper et préparer sa DOETH

1 dispositif original

1 approche structurée

- Durée du module : 1 jour
- 1 rdv téléphonique préliminaire pour adapter le contenu
- Formation en deux temps :
S'approprier le cadre juridique
Exercices et partage de bonnes pratiques

1 atelier de cuisine

- La formation est réalisée en partenariat avec Kialatok, organisme de formation, qui propose des formats innovants.*
- Au moment du déjeuner : un atelier de cuisine convivial sur la thématique du handicap pour préparer le déjeuner tout en se sensibilisant.

*Kialatok est un organisme de formation référencé DataDock et à ce titre, votre participation peut être prise en charge partiellement ou intégralement par votre OPCA

Contact : nathalie.dey@humandopluriels.fr

Une formation développée en partenariat avec